

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°313 PROHIBANT LA DÉCHARGE DE FUSIL, CARABINE, ARME À AIR COMPRIMÉ OU TOUT AUTRE SYSTÈME SUR UNE PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que l'avis de motion pour l'adoption du règlement n°313 prohibant la décharge de fusil, carabine, arme à air comprimé ou tout autre système sur une partie de la Municipalité a été donné le 1^{er} avril 2019 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

Le projet de règlement a également été présenté lors de la même séance.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 2^{ième} jour d'avril deux mille dix-neuf.



2019/04/02

Martin Turgeon, directeur général



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le deuxième jour d'avril 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce deuxième jour d'avril deux mille neuf.

Signé :



Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier